

St-Constant  
19 septembre 2005

Montérégie

6211-06-075

Commission pour le projet de l'autoroute 30.  
À qui de droit.

Par ce mémoire, en tant que producteur agricole, je veux lancer un cri d'alarme face au parachèvement de l'autoroute 30 entre la 15 et le tronçon Jean-Leman. Ce tronçon, étant indissociable du reste du tracé au sud, vient encore une fois accepter implicitement le fait que l'agriculture n'a pour ainsi dire plus sa place dans ma région.

J'ai assisté à toutes les rencontres d'information des 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre derniers. Et, j'ai constaté qu'avec l'acceptation du tronçon Jean-Leman, les dimensions économique, sociale, écologique du secteur agricole sont énormément minimisées. La personne humaine, autant celle de la région urbaine que celle de la région rurale, n'est pas au cœur des préoccupations. Ce qui est au cœur de ce projet, ce sont les préoccupations des promoteurs commerciaux ou autres. Ainsi, avec ce mémoire, j'espère mettre en évidence l'importance de conserver intact le peu du 2% qui nous reste de nos terres cultivables. Car si l'économie a son importance, l'aspect humain l'a également.

En ce qui a trait à l'économie, il faut se rappeler que l'agriculture est une richesse collective. En Montérégie, l'agriculture est l'activité la plus importante du secteur primaire. Mais, c'est plus qu'une activité économique, elle joue un rôle politique et elle a également des fonctions sociales. La vie économique, sociale et culturelle de plusieurs communautés régionales est soutenue par l'agriculture. Ainsi, son rôle ne se limite pas qu'à nourrir la population. Uniquement pour ce tronçon, vous venez détruire à jamais une vingtaine d'hectares de terres fertiles, une ressource rare et non renouvelable. Faut-il vous rappeler que nous sommes dans une région dynamique, compétitive qui jouit des meilleures conditions pédoclimatiques à l'échelle provinciale? Ces sols qui seront asphaltés sont des sols de bonne qualité et ils ne représentent que 1,4% du territoire québécois. Calculez la perte en alimentation, en revenu d'un hectare uniquement ensemencé de maïs par ex. : environ 3 tonnes et 1700\$ annuellement. La terre c'est l'outil de travail vital pour l'agriculteur. Vous savez aussi quelle est la plus grande menace à la survie de l'humanité? Eh bien, c'est la croissance démographique parce que la terre ne pourra subvenir aux besoins de l'humanité. Et, l'agriculteur face à toutes les pressions urbaines aura-t-il le pouvoir de persévérer? C'est maintenant à vous de faire ressortir cet aspect avec vos recommandations.

La 30 en zone agricole vient de plus miner la crédibilité de priorité de développement durable. Je suis de la 4<sup>e</sup> génération de producteurs agricoles de ma famille et avec la construction de cette autoroute, mes fils ne pourront sans doute pas poursuivre dans ce domaine. Bien avant les visions du développement durable, j'ai toujours cultivé mes terres en les respectant. Je fais une bonne

rotation de cultures pour employer le moins possible de pesticides ou d'engrais chimiques. De plus, comment faire des projets de drainage avec cette épée suspendue au-dessus de ma tête? Depuis 1996, l'incertitude de ce projet d'autoroute m'a occasionné des pertes financières et fait développer une amertume face à l'inconséquence sociale du gouvernement.

Le géographe, René-Marcel Sauvé, auteur de GEOPOLITIQUE et AVENIR DU QUEBEC, mentionne que l'expansion des banlieues menace la sécurité alimentaire du Québec parce qu'ici nous n'avons qu'une seule saison végétative courte et propice. Il signifie qu'il faut protéger nos terres parce qu'une dépendance alimentaire c'est très dangereux. Donc, la construction de la 30 en zone agricole lorsqu'il y a alternative sur la 132 est un non-sens. Lors des journées d'information, je me sentais, en tant qu'agriculteur, pratiquement au banc des accusés et celui qui empêche la roue de tourner. Comment croyez-vous qu'avec toutes les portions de terres agricoles enclavées avec la construction d'une telle autoroute, les agriculteurs aurons la force de résister aux pressions des villes, promoteurs ou autres?

De plus, l'échangeur Jean-Leman prévoit compenser la perte d'un milieu humide par la création d'un étang de même dimension dans un autre lieu, le déboisement par le reboisement dans d'autres secteurs. Certes, on peut recréer un étang ou reboisé, mais les terres détruites, tant par le tronçon Jean-Leman que la 30 au sud sont à jamais perdues et remplacées par du béton. Ce qui revient à dire qu'on peut tout faire pour une grenouille mais pour un agriculteur débrouille-toi tout seul, car on ne peut lui redonner la terre qu'on lui a enlevée et elle ne pourra plus jamais subvenir aux besoins de générations futures. C'est donc une perte irréversible d'autant plus que nos terres sont d'excellentes terres agricoles et, je me répète, qu'il existe toujours une alternative pour la construction de la 30 sur la 132 et ainsi éviter un tel gaspillage et répondre aux municipalités en accord dans le passé.

Ainsi donc, personnellement, comment voulez-vous que je me sente quand vous proposez de détruire ma terre et mon entreprise qui ne sera pratiquement plus viable? Avec cette terre qui a nourri mes ancêtres et ma famille, une quelconque compensation financière ne pourra jamais remplacer l'objet même de mon existence : ma terre. Vous savez, on peut déménager d'une maison à l'autre, mais : « Quand on a plus de terre, on a plus de racine pour se défendre. » L'aspect humain est dramatique pour les expropriés agricoles qui veulent survivre et qui ont à cœur le patrimoine agricole québécois. Ce n'est pas pour rien qu'une Loi sur la Protection du territoire agricole est venue au monde. Freiner les amputations désordonnées du territoire agricole et empêcher les utilisations incompatibles avec les intérêts de l'agriculteur (objectifs de la Loi) répondent grandement au développement durable avec lequel nous sommes tous d'accord. Alors, il existe, entre la réalité des décisions prises et les principes de base, une incohérence. Ce mini tronçon, à lui seul, signe l'arrêt de mort de 108ha de terres et 469ha environ enclavés appelées à disparaître à très brève

échéance. Ce n'est pas pour rien que la Loi de Protection du Territoire agricole à 2 reprises a signifié que la réalisation de la 30 sud en zone agricole était incompatible avec ses objectifs.

Au tout début, je vous lançais un cri d'alarme, aujourd'hui c'est pratiquement un cri de désespoir que je vous envoie. Toutes les structures financières et économiques des entreprises agricoles du secteur sont déstabilisées avec la 30 au sud. Le message véhiculé est clair, l'agriculture est inutile dans la région. Selon une étude de Statistiques Canada, la ville avale les meilleures terres pour la culture. A coups d'autoroutes, de centres commerciaux et de nouveaux quartiers résidentiels, 1500km carrés des meilleures terres agricoles ont disparu au Québec entre 1971 et 2001, selon l'organisme fédéral. (3 fois la superficie de l'île de Montréal)

Nous avons encore le choix. À vous Maintenant. Non seulement en tant qu'agriculteur, mais aussi en tant que citoyen responsable, je veux favoriser le progrès mais non en détruisant ce qui est la base de notre survie : la terre arable.

Merci de votre attention, en espérant que vous écouterez mon cri d'alarme.

Jean-Guy Bourdeau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Guy Bourdeau', written in a cursive style.